

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR

« LES MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 02 octobre 2017

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant tout propos, et comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, vous adresser mes félicitations ainsi qu'à tous les autres membres du bureau pour votre élection à la tête de notre Commission. Je suis convaincu que nos travaux se dérouleront dans un esprit constructif sous votre leadership. Aussi voudrais-je, d'ores et déjà, vous assurer du soutien de ma délégation.

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Ma délégation salue l'inscription, une fois de plus à l'ordre du jour de notre commission d'un point aussi important que la thématique relative aux mesures visant à éliminer le terrorisme international conformément à la résolution 71/151 de l'Assemblée Générale.

Le Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe Africain et celle prononcée par la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-alignés.

A l'instar de nombreux pays, en particulier ceux de la bande sahélo-saharienne, le Burkina Faso fait face à la problématique du terrorisme qui entrave les efforts de développement économique et social et engendre de graves atteintes aux droits humains.

En effet, depuis 2014, mon pays a essuyé plusieurs attentats terroristes caractérisés par des attaques contre les positions des forces de défense et de sécurité, des enlèvements, des pauses d'engins explosifs et des attaques indiscriminées contre des restaurants et hôtels faisant plusieurs victimes.

Monsieur le Président,

Pour faire face à la recrudescence des actes terroristes, le Burkina Faso a engagé des réformes juridiques et institutionnelles qui permettront sans nul doute de donner une réponse plus efficace et adéquate en matière de prévention et de répression du terrorisme dans le respect des droits humains.

Au titre de ces réformes, on peut relever entre autres :

- l'adoption d'une nouvelle loi antiterroriste le 17 décembre 2015 qui permet entre autres de mieux décrire les circonstances de commission des actes pouvant recevoir la qualification d'acte terroriste, d'incriminer la participation

à l'étranger, de nationaux ou de résidents à ces actes et d'incriminer l'apologie du terrorisme ;

- la création d'un pôle judiciaire et d'une unité de police judiciaire spécialisés dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce cadre le Burkina Faso a pu bénéficier d'un renforcement des capacités avec le concours de l'ONUDC.

Monsieur le Président,

En plus de ces mesures, et convaincu que l'une des causes principales du terrorisme est la pauvreté qui favorise le recrutement des populations surtout la frange jeune par les groupes et organisations terroristes mais aussi conscient, que les efforts en matière de sécurité ne porteront des fruits que s'ils sont déployés dans un contexte économique stable, le Gouvernement a récemment adopté un Programme d'urgence pour le Sahel (PUS) couvrant la période 2017-2020.

Ce programme d'un coût estimé à 750 millions de dollars US, vise d'une part à améliorer l'accès aux services sociaux de base et, d'autre part, à renforcer la gouvernance administrative et locale ainsi que la sécurité des populations et de leurs biens dans la région, étendue aux communes frontières du Mali et du Niger.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme est certes une priorité nationale mais elle n'aura de succès que si elle s'inscrit dans une approche sous-régionale, régionale voire globale.

C'est pourquoi au plan sous-régional, le Burkina Faso a pris activement part à la création du G5 Sahel et à la mise sur pieds de la Force conjointe du G5 Sahel avec pour objectif de lutter contre le terrorisme sur l'ensemble des territoires des cinq (5) pays concernés (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).

C'est l'occasion pour moi de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien à cette force car le G5 Sahel constitue un rempart face au risque d'expansion du terrorisme, de la radicalisation et la criminalité transnationale organisée, vers le reste du monde, particulièrement l'Europe.

Nous fondons un espoir sur la Conférence internationale de planification prévue par la résolution 2359 (2017) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui aura lieu le 16 décembre prochain à Bruxelles.

Toujours sur le plan sous-régional, il importe de relever que la coopération transfrontalière, aussi bien judiciaire que sécuritaire, reste un des moyens les plus efficaces pour faire face à la menace terroriste.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso est attaché aux efforts de la communauté internationale pour endiguer le phénomène du terrorisme et ma délégation est convaincue que la lutte contre ce fléau, qui frappe sans discrimination, ne peut se gagner que dans le cadre d'une initiative globale, faite de solidarité et de mutualisation des efforts et des moyens.

C'est en cela que ma délégation salue notamment les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité sur le terrorisme et attend impatiemment la finalisation rapide et l'adoption du projet de Convention générale sur le terrorisme.

Au delà de nos divergences de vues sur le contenu que pourrait avoir cette Convention, la souffrance des victimes et les ravages causés par le terrorisme doivent constamment nous rappeler la nécessité d'un tel instrument qui prendrait en compte tous les aspects du terrorisme notamment sa définition.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale, ma délégation estime qu'il est important d'avoir une approche équilibrée en accordant une attention plus accrue à la prévention et aux causes profondes du terrorisme, de la radicalisation, de l'extrémisme violent et la migration irrégulière.

A cet effet, mon pays a pris bonne note du plan du Secrétaire général contre l'extrémisme violent présenté le 15 janvier 2016 et qui contient des éléments pertinents.

Le Burkina Faso demeure toujours ouvert à toutes les initiatives ou actions de la communauté internationale pour une lutte commune, coordonnée et efficace contre le terrorisme qui ne connaît ni religion, ni race, ni riches, ni pauvres.

Je vous remercie.